

# Comité de Planification communautaire de Sudbury

## Rôle et mandat du Comité de planification communautaire

### Objectifs des États généraux :

1. Dégager une vision d'ensemble de l'avenir souhaité par la communauté francophone
2. Initier une démarche de planification et de concertation réunissant tous les secteurs de la communauté

### Vision de la communauté établie aux États généraux les 28 et 29 novembre 2008 :

***La région du Grand Sudbury célèbre son caractère francophone unique. Celui-ci repose sur la vitalité sociale, culturelle et économique des francophones.***

Pour faire avancer la vision communautaire et répondre aux objectifs fixés par les États généraux, nous devons :

- Assurer la survie et l'évolution des secteurs et poursuivre la réflexion sectorielle;
- Assurer la logistique entourant le travail des secteurs;
- Faciliter l'action sectorielle;
- Poursuivre la réflexion intersectorielle;
- Assurer l'action intersectorielle.

### Rôle et mandat du Comité des suivis :

- Établir un plan stratégique communautaire.
- Élaborer un plan d'action en concertation avec les secteurs tout en poursuivant la vision communautaire.
- Assurer les ressources nécessaires à la réalisation des suivis des États généraux.
- Exercer un leadership inclusif autour des enjeux d'un intérêt commun à tous les secteurs.
- Initier des projets rassembleurs intersectoriels.
- Favoriser les échanges entre les différents secteurs.
- Faciliter la concertation intrasectorielle et intersectorielle amorcée au sein de la communauté francophone.
- Assurer le suivi continu des progrès et des défis afin de réaliser un processus évolutif, inclusif, concerté et transparent.